

NOTE DE LA RÉUNION DU CCAS EN DATE DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-huit heures trente, les membres du C.C.A.S se sont réunis.
Convocation en date du 15 avril 2026.

La séance est ouverte par Mme VENON en tant que doyenne de séance

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mmes LAGUERRE, BOS, DUPERRON, FERET, PAIN et Mmes LE COLLEN, LEGROS, SANNA, TASSERY, DEMUNCK, VENON

Etaient absentes excusées : Mme ROUQUETTE.

Mme ROUQUETTE donne pouvoir à Mme BOS.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

RENOUVELLEMENT CCAS

Mme VENON, informe du renouvellement du CCAS. Il est ainsi constitué :

Président : M. DELALANDRE Julien, Maire

Membres élus : Mmes LAGUERRE Farah, ROUQUETTE Sylvie, BOS Annie, FERET Charlène, PAIN Amélie, DUPERRON Maryline.

Membres nommés obligatoires :

- Mme TASSERY Amanda, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales,
- Mme SANNA Sophie, représentant la Fédération des Aînés Ruraux,
- Mme LE COLLEN, représentant la Coordination Handicap Normandie,
- Mme LEGROS Michèle, représentant le secteur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

Membres nommés extérieurs :

- Mmes DEMUNCK Sylvaine et VENON Yvonne, représentantes de la commune en qualité de membres extérieurs.

M. Delalandre Julien présente le rôle du CCAS dans une commune de plus de 1 500 habitants (1 788 habitants pour Jumièges).

Ses principales missions concernent les affaires et les aides sociales, ainsi que le maintien du lien social pour les personnes isolées.

M. DELALANDRE Julien fait un rappel également auprès des membres du CCAS concernant leur devoir d'impartialité dans l'examen des dossiers.

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF), le CCAS doit, dès sa constitution, élire en son sein, un Vice-président.

Mme LAGUERRE Farah est candidate et est élue à l'unanimité des membres présents.

DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

L'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, précise les domaines dans lesquels le Conseil d'Administration du CCAS peut donner délégation de pouvoirs à son Président, à savoir :

- 1) Conclusion de contrats d'assurance
- 2) fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 3) exercice au nom du CCAS des actions en justice ou défendre le CCAS dans les actions intentées contre lui,

4) sur demande de M. DELALANDRE Julien, délégation pour attribuer des secours en urgence aux administrés de la Commune dans la limite autorisée au budget de l'année ;
Enfin, le Conseil d'Administration charge M. DELALANDRE, le Président, de lui rendre compte des décisions qui auront été prises sur le fondement de cette délégation de pouvoirs.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de donner délégation permanente des pouvoirs à M. DELALANDRE, Maire, Président du CCAS

Le Conseil d'Administration accepte, à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS VICE-PRÉSIDENT

L'article R123-21 du Code l'Action Sociale et de la Famille, précise les domaines dans lesquels le Conseil d'Administration du CCAS peut donner délégation de pouvoirs à son vice-président, Mme LAGUERRE Farah, pour toutes signatures des pièces comptables et l'attribution d'un secours en urgence en l'absence du Maire.

RÈGLEMENT CCAS

Suite au renouvellement du conseil d'administration, les membres du CCAS ont reçu le règlement afin d'en prendre lecture pour d'éventuelles modifications.

Aucune remarque n'étant apportée, les membres décidés d'approuver ce dernier à l'unanimité, qui sera applicable dès maintenant.

AIDE ET SECOURS

Après présentation du dossier.

Les membres du CCAS décident d'accorder une aide partielle de 200 €, somme qui sera réglée directement au prestataire d'énergie.

BILAN REPAS CCAS

Le repas des seniors a réuni 148 personnes présentes, contre 154 initialement prévues.

OCTOBRE ROSE 2026

Mme LAGUERRE informe les membres du CCAS de la programmation prévisionnelle d'Octobre Rose 2026 :

- **Samedi 3 octobre** : une formation aux gestes qui sauvent. Une communication sera faite sur Facebook et dans la gazette
- **Samedi 17 octobre** : organisation d'un concours de pétanque, comme les années précédentes, en partenariat avec le club de pétanque de Yainville.
- **Samedi 31 octobre** : une pièce de théâtre intitulée « Au pays de Candice » sera jouée à la salle des fêtes de Jumièges.

Tout au long du mois d'octobre, la tombola rose sera également reconduite.

IDÉES NOUVELLES

Propositions :

- Organisation balade gourmande
- Le projet d'une aide au permis de conduire.

Fin de séance 20h00.